

QUESTION ORALE

Groupe "A FANO TIÀ"

Type de réunion	3ème séance de la session administrative 2026
Date de la réunion	Mardi 12/05/2026 à 9h
Lieu de la réunion	Hémicycle Vetea BAMBRIDGE
Destinataire	M. Moetai BROTHERTON, Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires
Objet	Concilier développement économique et préservation des biens communs : vers un cadre législatif pour l'accès au littoral et aux espaces de vie polynésiens
Temps de parole	3 minutes
Intervenant du groupe	Béatrice FLORES-LE GAYIC

Monsieur le Président de l'assemblée, *Ia Ora na*

Monsieur le Président du Pays, *Ia Ora na*

Madame la Vice-présidente du gouvernement, *Ia Ora na*

Mesdames et Messieurs les Ministres, *Ia Ora na*

Chers parlementaires, *Ia Ora na*

Chers élus de l'assemblée, *Ia Ora na*

Chers collaborateurs et au personnel de TETUNAE, *Ia Ora na*

Chers invités et chers public, *Maeva e Manava i teie mahana*

Ma question s'adresse à M. Moetai BROTHERTON, Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires

Monsieur le Président,

Vous nous avez rappelé, à l'ouverture de cette session dans un manifeste rédigé en commun, que notre Pays est une maison — un fare pote'e moderne et accueillant — dont l'un des piliers essentiels est le respect de l'environnement. Que la terre, les lagons et l'océan ne nous sont pas extérieurs : ils sont notre prolongement. Les protéger, c'est préserver notre identité, notre dignité, notre avenir commun.

C'est précisément de cela que je veux vous parler aujourd'hui.



Notre fenua est béni entre tous. Mais depuis des années, nous assistons à un mouvement silencieux de dépossession de ces espaces. Une dépossession qui ne dit pas toujours son nom — un bail signé ici, un portail installé là, une plage autrefois ouverte à tous qui se ferme progressivement.

Les exemples ne manquent pas :

À Moorea, Temae — la dernière plage naturelle publique de l'île — défendue depuis dix ans par les familles contre un projet hôtelier. À Punaauia, Mahana Beach — salon commun de la côte ouest que chaque nouveau projet menace de privatiser. À Papara, Atimaono — plaine historique régulièrement convoitée. Et cette semaine encore, à Tumaraa, le motu Hore'a — lieu communal cédé pour vingt ans sans que les habitants aient voix au chapitre.

Monsieur le Président, ce n'est pas un problème de mauvaise volonté. Ce n'est pas non plus un problème propre à une commune ou à une île. C'est un problème structurel. C'est le symptôme d'un vide juridique que nous n'avons jamais comblé.

Sur cette pirogue que vous décrivez, Monsieur le Président, chacun doit pouvoir naviguer debout. Mais si l'on ferme l'accès au lagon à la famille qui vient pêcher chaque matin, c'est un membre de l'équipage que l'on laisse à quai. Et sans cohésion, tout se disloque.

Alors oui, À FANO TIÀ a une vision claire sur ce sujet — et nous voulons la porter ici, devant cette Assemblée.

Nous ne sommes pas contre le tourisme, ni contre l'investissement. Nous défendons une conviction : le développement économique et la préservation des biens communs ne s'opposent pas — ils se complètent.

Un hôtel peut créer des emplois et laisser les familles accéder à la plage. Un restaurant sur un motu peut vivre et ne pas fermer cet espace à la population. Une zone touristique peut générer des revenus et préserver les usages communs qui font la vie de nos communautés.

Cet équilibre est possible. Mais pour qu'il existe dans les faits, il faut le poser dans la loi. Parce que sans cadre législatif clair et contraignant, c'est toujours le plus fort économiquement qui finit par gagner. Et le plus fort économiquement, ce n'est jamais la famille qui vient pêcher chaque jour.

Monsieur le Président, nous saluons la démarche de consultation que vous avez engagée sur Temae. C'est un pas dans le bon sens, et nous le reconnaissons. Mais une consultation, aussi sincère soit-elle, ne suffit pas à protéger durablement ce qui appartient à tous. Ce qu'il faut, c'est une doctrine. Ce qu'il faut, c'est un cadre. Ce qu'il faut, c'est une loi.

Alors, Monsieur le Président : le Gouvernement est-il prêt à engager avec cette Assemblée le travail législatif nécessaire pour sanctuariser ces espaces — côtiers, lagunaires, terrestres — qui font la dignité et l'identité de notre peuple ?

Mauruuru - Te aroha ia rahi



Béatrice FLORES-LE GAYIC